

—  
*Le Ministre*  
—

Madame la Présidente, *Chère Marielle*

Les conclusions du groupe de travail consacré aux réseaux diplomatique, consulaire et culturel de la Commission des Affaires étrangères que vous présidez ont retenu toute mon attention. Elles constituent de toute évidence des éléments précieux pour la construction d'une réponse robuste aux défis que pose aujourd'hui la crise du Covid-19 pour notre diplomatie d'influence. Je tiens à cet égard à saluer la qualité du travail qui a été effectué par les membres de la Commission qui ont participé à ces travaux. Aussi, je voudrais partager avec vous mes premières réactions et analyses sur les recommandations qui sont formulées.

1/ S'agissant de l'enseignement français à l'étranger, plusieurs de vos recommandations s'inscrivent pleinement dans le cadre du plan d'urgence présenté le 30 avril dernier, et du plan que j'ai présenté au Président de la République le 10 mai, sur lequel j'ai pu échanger avec les députés au cours de mes dernières auditions, ainsi que mes collaborateurs et les services de mon ministère lors de nombreuses réunions de travail. Il me semble, en effet, et je sais que vous y êtes très attentive, nécessaire d'avoir un dialogue permanent avec la Représentation nationale dans le contexte que nous connaissons. C'est ensemble, et le soutien du Parlement est essentiel, que nous serons capables de relever les défis que cette crise engendre.

Votre première recommandation propose d'apporter une aide financière de l'Etat à l'ensemble des établissements d'enseignement français à l'étranger, quel que soit leur statut. Je veux le redire avec force : l'ensemble des établissements (en gestion directe, conventionnés et partenaires) va pouvoir bénéficier des mesures d'urgence et notamment les établissements partenaires les plus fragiles, qui sont parmi les plus affectés par la crise. Je pense notamment à nos écoles au Liban.

Madame Marielle DE SARNEZ  
Présidente de la Commission des Affaires étrangères  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75007 PARIS

Lors de la présentation du dispositif de soutien à destination des français de l'étranger, j'avais indiqué avec le Ministre de l'action et des comptes publics, qu'une avance de 100 millions d'euros serait accordée par l'Agence France Trésor pour soutenir l'enseignement français à l'étranger (EFE), via l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Dans le cadre du 3ème projet de loi de finances rectificative pour 2020, qui a été adopté lors du conseil des ministres du 10 juin, j'ai obtenu que ces 100 millions d'euros s'articulent de la façon suivante : 50 millions d'euros d'ouverture de crédits budgétaires nouveaux sur le programme 185 et 50 millions d'euros en avance de trésorerie sur le programme 823.

Par ailleurs, partant du principe qu'un certain nombre d'opérations envisagées ne pourraient pas être menées du fait de la crise, j'ai demandé que des redéploiements puissent être réalisés au sein du programme 185 et que l'opérateur l'AEFE présente un plan d'économies. Il résulte de cet exercice que 22 millions d'euros pourront être redéployés en faveur de l'EFE au sein du programme 185 (dont 20 M€ au sein de l'AEFE).

Enfin, à ma demande, pourra être mobilisée, sans attendre la fin de gestion, la réserve de précaution du programme 185 à hauteur de 13 millions d'euros.

Au total, ce sont donc 135 millions d'euros qui seront disponibles pour le financement du plan pour l'EFE (85 millions d'euros en crédits budgétaires et 50 millions d'avances). La mobilisation de ces moyens prouve que nous sommes au rendez-vous pour apporter une aide massive à l'ensemble des établissements. Je confirme par ailleurs, et c'est l'une de vos propositions, que des subventions - et donc pas seulement des avances de trésorerie - pourront être versées, dans le cadre de la réglementation applicable, pour soutenir les établissements partenaires qui en feront la demande et bien sûr pour autant que celle-ci soit dûment motivée. Nous devons, en effet, proposer des solutions qui répondent à chaque situation spécifique, au plus près des problèmes rencontrés sur le terrain par les établissements. C'est une préoccupation que plusieurs membres de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale ont portée avec beaucoup de force lors des différents échanges que nous avons eus depuis plusieurs semaines et dont je partage entièrement la pertinence. Enfin, il a été décidé que l'ensemble des établissements partenaires seront dispensés de verser les frais de participation au fonctionnement du réseau et à la formation continue pour le second semestre 2020.

2/ Votre deuxième recommandation propose que les postes diplomatiques fournissent une assistance juridique aux associations de droit local et aux familles non françaises afin qu'elles puissent se saisir des possibilités de soutien offertes au plan local. Les associations sont dans leur immense majorité bien intégrées dans leur contexte local et appuyées dans leurs démarches par des experts nationaux. Je partage tout à fait l'analyse selon laquelle un appui juridique fourni par les ambassades viendra utilement conforter cette fonction d'expertise. J'ai donc demandé aux ambassadrices et aux ambassadeurs de porter une attention particulière à cette fonction dans le cadre de la mise en œuvre, que j'ai voulue décentralisée, du plan d'urgence.

3/ Dans vos recommandations, vous insistez également, à juste titre, sur la nécessité de sauvegarder les réseaux d'influence dans leur ensemble. Vous évoquez à ce sujet plusieurs mesures pour venir en aide au réseau de coopération et d'action culturelle, fer de lance de notre diplomatie globale.

Cet enjeu est absolument central : jamais dans son histoire centenaire, notre réseau – frappé depuis le mois de mars par une vague de fermeture à l'échelle du monde – n'a subi un tel choc. Bien que le réseau ait été particulièrement résilient et réactif à ce stade face à la crise sanitaire, cette dernière a malgré tout eu pour conséquence de le fragiliser. L'analyse conduite par mes services, à partir des données fournies par les postes, révèle que notre réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger a montré son dynamisme et sa capacité de réactivité que lui confère notamment l'autonomie financière de ses établissements. Je saisis cette occasion pour vous dire que cette situation me convainc davantage encore de la pertinence du modèle juridique d'établissements à autonomie financière (EAF) retenu pour nos instituts français et de la nécessité d'en assurer la pérennité.

Cette réactivité et cette résilience n'ont toutefois pas empêché une érosion du public au cours des trois derniers mois. Le réseau des instituts français et des alliances françaises fait aujourd'hui apparaître trois types de situations :

- une trentaine de postes en situation budgétaire fragile, comprenant notamment de grands établissements (Etats-Unis, Chine, Japon, Turquie, certains EAF en Europe et au Moyen-Orient), objets en priorité de toute notre vigilance ;
- une trentaine de postes, sous surveillance accrue, en Afrique du Nord, en Amérique latine (Argentine, Mexique) et en Asie du Sud-Est (Indonésie, Vietnam) ;
- un dernier tiers d'instituts qui ont fait preuve d'une résilience forte à travers les trois mois de crise (Algérie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Inde, Russie, et dans certains pays européens).

J'ai par ailleurs bien noté toute l'attention qui est portée par votre Commission à la situation de l'Alliance française de Siem Reap au Cambodge. Je tiens à vous indiquer que j'ai demandé à notre ambassadeur de soutenir pleinement cette alliance le temps de résister à la crise, de permettre les conditions de sa relance dès que la situation locale le permettra et de garantir sa pérennité.

Pour l'ensemble du réseau, les besoins exprimés, à ce stade, sont estimés à 2,5 millions d'euros mais ils devront être naturellement ajustés en fonction de l'évolution de la crise.

Notre objectif est de permettre, dans l'immédiat, au réseau de surmonter la crise et d'éviter des fermetures d'instituts français et d'alliances françaises, de maintenir le cap concernant les grands objectifs fixés par le gouvernement et de créer les conditions de l'adaptation et de la relance du réseau de coopération et d'action culturelle, dès que les conditions locales le permettront. Sur cette base, mes services, en lien avec nos ambassades, sont pleinement mobilisés pour assurer la pérennité du réseau et le fonctionnement des EAF comme des alliances françaises locales jusqu'à la fin de l'année. J'ai d'ores et déjà, comme vous le préconisez, autorisé pour l'année en cours des redéploiements de crédits au sein du programme 185 au niveau des postes et une utilisation prudente et raisonnable des fonds de roulement de certains EAF, à leur bénéfice, de manière différenciée et proportionnée. Un bilan de ces redéploiements pourra être communiqué à votre Commission dans les prochaines semaines, afin d'assurer la pleine traçabilité des crédits budgétaires votés en loi de finances initiale pour 2020.

4/ Vous proposez également la création d'une ligne budgétaire nouvelle unique au sein du programme 185, au titre de l'action « Sauvegarde des réseaux d'influence ». Au-delà des mesures d'urgence, il paraît effectivement important d'anticiper, sur le moyen terme, le risque lié à une détérioration de la situation économique des pays qui engendrerait une érosion des publics et des recettes, notamment des cours de langue. Une des conditions du rebond et de la relance des activités d'un réseau autofinancé à plus de 75% réside en la modernisation de ses outils, notamment la numérisation et la professionnalisation de ses agents. En lien avec nos postes diplomatiques, une évaluation précise des besoins d'urgence du réseau de coopération et d'action culturelle est, à cet égard, en cours. Cette évaluation pourra également être transmise à votre Commission lorsqu'elle sera achevée et, en cas d'actualisation, d'ici au prochain projet de loi de finances. A ce stade, un appui budgétaire complémentaire, dès l'exercice prochain, pourrait se concentrer sur les dotations de fonctionnement et pour opérations aux EAF et au réseau d'alliances locales pour accélérer notamment la transition entamée de développement de l'offre numérique de cours et de produits culturels en ligne. Dans ce contexte et en maintenant l'objectif de simplification de l'action administrative, nous devons considérer toutes les options pour venir en aide aux postes concernés.

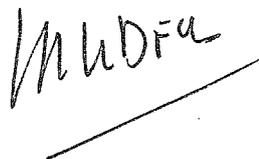
5/ Enfin, comme vous, je pense que la crise doit nous aider à travailler sur l'avenir des différentes dimensions de la diplomatie d'influence. A cet égard, je partage pleinement votre souhait de voir les postes s'engager dans l'élaboration de plans de sortie de crise. Le volet éducatif est central, à l'image de la réponse à la crise que nous proposons. Les postes avaient reçu instruction, en janvier dernier, d'élaborer des « plans stratégiques éducation sur cinq ans » afin de décliner localement le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger. Même si, conformément à l'objectif clairement posé par le Président de la République en mars 2018, l'objectif de croissance des effectifs du réseau demeure, la priorité est aujourd'hui au sauvetage du réseau et à sa consolidation, avant d'envisager la reprise d'une phase de développement. Il a donc été demandé aux postes diplomatiques d'adapter leur plans éducation à la nouvelle situation de crise, en particulier de dresser un diagnostic des effets de la crise sur les établissements de leur circonscription et de coordonner les mesures de relance. Un suivi attentif de ces plans est assuré par les services du ministère, en lien avec l'AEFE.

Plus généralement, le groupe de travail suggère que chaque poste établisse, sur cinq ans, des « plans post-covid-19 » dans les différents domaines de la diplomatie d'influence, et plus largement, qu'une réflexion sur l'avenir des réseaux et des opérateurs soit engagée. Je ne peux qu'appuyer ce souhait de voir notre réseau pleinement s'approprier ces enjeux, dans un monde où l'influence et ses outils rebattent les cartes en permanence et où la concurrence ne cesse de s'exacerber dans ce domaine. Je pense également utile que votre groupe appuie, dès l'automne, le travail de retour d'expérience à froid des effets de la crise sur le double réseau culturel et scolaire que j'ai demandé à mes services. Alors que le redémarrage des activités va prendre du temps et que l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement de notre réseau de coopération et d'action culturelle et d'enseignement français à l'étranger, se poursuivra selon toute vraisemblance en 2021, la question des mobilités est majeure. Notre modèle d'activité d'influence repose aujourd'hui avant tout sur des actions de proximité « humaine » et sur la mobilité internationale des acteurs (artistes, conférenciers pour le débat d'idées, étudiants, chercheurs, professeurs, etc.). Or cette mobilité internationale a été entravée par la pandémie et risque de l'être durablement, notamment dans les pays en développement.

C'est dans ce cadre que nous travaillons à une nouvelle « feuille de route de l'influence française post-Covid-19 » intégrant les problématiques qui se sont fait jour avec la crise, explicitant les nouveaux vecteurs et la nécessité toujours plus urgente d'atteindre de nouveaux publics. Dans ce contexte, j'ai demandé à ce qu'une attention particulière soit portée aux opérateurs sur lesquels mon ministère exerce la tutelle et dont le rôle au soutien du réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger doit être pleinement pris en compte dans cette réflexion. Je suis ouvert à l'idée que les outils de pilotage de nos opérateurs, tels que les contrats d'objectifs et de moyens, fassent l'objet des adaptations à cette nouvelle donne qui s'avèreraient utiles.

Votre contribution et vos recommandations pour accompagner cette nouvelle phase de développement de notre politique d'influence sont et continueront à être particulièrement utiles et appréciées. J'ai demandé à M. Michel MIRAILLET, directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international, de se tenir à la disposition de votre Commission, afin de poursuivre la concertation avec la Représentation nationale qui est indispensable pour consolider notre dispositif d'influence, placé au cœur de l'action diplomatique que je conduis sous l'autorité du Président de la République.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueux hommages.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Le Drian', written over a horizontal line.

Jean-Yves LE DRIAN